

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2018/10/05/2018032267/justel>

Dossier numéro : 2018-10-05/14

Titre

5 OCTOBRE 2018. - Arrêté ministériel fixant le tableau concernant la quantité de gaz naturel dont le client résidentiel a besoin afin de disposer d'un chauffage minimal de l'habitation jusqu'à la fin de la période hivernale

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 08-10-2019 inclus.

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 28-11-2018 page : 90838

Entrée en vigueur : 19-10-2018

Table des matières

Texte

[Abrogé] <AM 2019-10-01/04, art. 2, 002; En vigueur : 18-10-2019>